

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°15/2026****OBJET : ELECTION DES ADJOINTS**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Excusés :	2
Pouvoirs :	2
Votants :	27

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Martine LIPUMA, Jean-François PIOVESANA, Olivia LEVINGSTON, Christian GORACCI, Joëlle BOUHELIER, Pierre BRANCATO, Nadège ISOARDO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Laurence MARGAILLAN, Cédric CHAUDET, Lydie CHRETIENNOT, Pierre PARISSIADIS, Agnès MOREAU, Marc MONIER, Pauline ROMAN, Anne BOUREL DE LA RONCIERE, Patrick LECLERCQ, Cyril MALBERT, Nathalie D'ESQUERMES, Grégory MARCUCCI, David DU PARC.

PROCURATIONS : Sylvain SEVAJOL a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON,
Ibrahim DAHER a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROMAN

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection des adjoints.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d) Nombre de suffrages blancs : 3
- e) Nombre de suffrages exprimés : 23
- f) Majorité absolue : 14

AR Prefecture

006-210600383-20260320-D_15_03_2026-DE
Reçu le 31/03/2026

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Emmanuel DELMOTTE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

Premier adjoint : M. PIOVESANA Jean-François
2ème adjoint : Mme LIPUMA Martine
3ème adjoint : M. GORACCI Christian
4ème adjoint : Mme LEVINGSTON Olivia
5ème adjoint : M. BRANCATO Pierre
6ème adjoint : Mme BOUHELIER Joëlle
7ème adjoint : M. DAHER Ibrahim

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 31/03/2026
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 31/03/2026

Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



La secrétaire de séance,
Pauline ROMAN



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.